

Avertissement et casier judiciaire

Par unjh, le 21/08/2008 à 15:52

Je souhaiterais plus tard rentrer dans la gendarmerie et je voudrais savoir si un avertissement suite à un délit est inscrit dans mon casier judiciaire? (j'ai juré sur l'honneur que je ne recommencerais plus via ma webcam ils ont donc mon adresse IP avec nom et prénom et je ne suis pas passé au tribunal se sont des agents de polices qui m'ont fait certifié sur l'honneur). Si ce n'est pas inscrit sur le casier judiciaire ou l'avertissement est t il inscrit?

Je vous remercie d'avance

Cordialement

Par JamesEraser, le 22/08/2008 à 19:35

S'il s'agit d'un avertissement, cela est inscrit sur un PV à titre de renseignement judiciaire. il est simplement détenu au STIC du commissariat.

En l'absence de condamnation ou de commission de faits réellement incompatibles avec le métier de Gendarme ou de Policier, vous avez toutes vos chances d'être reçu.

Experatooment

Par unjh, le 23/08/2008 à 20:27

Je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu.

Cordialement